



CGT Enseignement Privé
Enseignement primaire et secondaire sous contrat
Enseignement supérieur et agricole

Bureau National
bn@cgt-ep.org

Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse
Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités

Référence : 2026-05-P

Objet : préavis de grève du 27 mai 2026 et au 30 juin 2027

pour le maintien de la prévoyance des enseignant·es des établissements privés sous contrat

Montreuil, le 18 mai 2026

La CGT-Enseignement privé dépose un préavis de grève à compter du 27 mai 2026 - notamment pour la journée de mobilisation intersyndicale du 28 mai - dans le cadre de la mobilisation pour le maintien intégral de la prévoyance des enseignant·es des établissements privés sous contrat dénoncée en juillet 2024 par collège employeur (FNOGEC et organisations professionnelles des chefs d'établissement)

Ce préavis s'inscrit dans le contexte des négociations et discussions relatives à l'avenir du régime de prévoyance dont bénéficient les enseignant·es du privé sous contrat. Cette prévoyance constitue un acquis social essentiel, construit depuis plus de quarante ans. Elle permet de protéger les personnels confrontés aux accidents de la vie : arrêt de travail prolongé, invalidité, temps partiel pour raison de santé ou décès.

La CGT-EP refuse que cet acquis remis en cause par le collège employeur, soit affaibli ou remplacé par un dispositif facultatif, plus coûteux et moins protecteur. Les enseignant·es du privé sous contrat ne doivent pas payer le prix d'une volonté d'économie portée par les établissements financeurs.

Aujourd'hui, la prévoyance garantit des droits qui ne sont ni accessoires ni secondaires : ils sont vitaux pour les personnels et leurs familles.

La CGT-EP revendique :

- le maintien intégral du régime de prévoyance actuel des enseignant·es des établissements privés sous contrat ;
- le refus de toute baisse des garanties, de toute hausse injustifiée des cotisations des personnels et de tout transfert de charge vers les enseignant·es ;
- le maintien d'un financement obligatoire par les établissements, à hauteur des responsabilités qui sont les leurs ;
- l'abandon de toute tentative de substitution par une prévoyance facultative, plus chère et moins protectrice ;
- l'ouverture de véritables négociations, loyales et transparentes, avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives, dont la CGT-EP ;
- une information claire, complète et contradictoire de tous les personnels concernés ;
- la reconnaissance de la prévoyance comme élément indispensable de la protection sociale des enseignant·es du privé sous contrat.

CGT Enseignement Privé - 263 rue de Paris – Case 544 - 93515 Montreuil Cedex
courriel : contact@cgt-ep.org – **site** : cgt-ep.syndicatcgt.fr

::: FÉDÉRATION CGT DE L'ÉDUCATION DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE :::

Pour la CGT-EP, la santé et la protection sociale des personnels ne peuvent pas être traitées comme une variable d'ajustement budgétaire. Les établissements privés sous contrat bénéficient de financements publics importants ; ils ne peuvent pas, dans le même temps, chercher à se défaire de leurs obligations sociales envers les personnels qui font fonctionner les écoles, collèges, lycées et établissements d'enseignement.

La remise en cause de la prévoyance serait une attaque directe contre les droits des enseignant·es, en particulier les plus fragilisés par la maladie, le handicap, l'usure professionnelle ou les accidents de la vie. Elle ouvrirait également la voie à de nouvelles régressions pour l'ensemble des personnels de l'enseignement privé.

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels de nos secteurs. Il doit leur permettre de mener à bien toute action revendicative s'inscrivant dans le cadre des différentes journées d'action et de participer aux mobilisations prévues, notamment en cessant le travail, que ce soit localement ou nationalement, à compter du 27 mai 2026.

Le présent courrier vaut donc préavis de grève pour tous les personnels de l'enseignement privé, ainsi que pour la nuitée en amont et en aval des journées prévues.

Recevez, Mesdames, Messieurs les Ministres, l'expression de notre considération distinguée.



Barbara DANINO
Secrétaire générale CGT-EP